



éduscol

Informier et accompagner les professionnels de l'éducation

Accueil du portail > Scolarité et parcours de l'élève > Organisation des enseignements > Lycée
d'enseignement général et technologique > Cycle terminal de la voie générale

Organisation du cycle terminal de la voie générale au lycée

La série Littéraire (L)

Horaires par discipline pour la première et la terminale de la série L (littéraire).

[Horaires](#)

[Texte réglementaire](#)

Horaires

Horaires des enseignements obligatoires

Enseignements	Classe de première Horaire par élève	Classe terminale Horaire par élève
Français	4h	-
Philosophie	-	8h
Histoire-géographie	4h	4h
Langues vivantes 1 et 2 (horaire globalisé)	4h30	4h
Education physique et sportive	2h	2h
Enseignement moral et civique	0h30	0h30
Sciences	1h30	-
Littérature	2h	2h
Littérature étrangère en langue étrangère	2h	1h30
Un enseignement obligatoire au choix (1ère) ou de spécialité (terminale) :	3h	3h
LV3, ou approfondissement en LV1 ou LV2, ou langues et cultures de l'Antiquité ou Droit et grands enjeux du monde contemporain (3h seulement en terminale) ou Mathématiques (4h en terminale) ou Arts (5h) ou Arts du cirque (8h)		
Accompagnement personnalisé : soutien, approfondissement, aide à l'orientation	2h	2h
TPE	1h	-

Horaires des enseignements facultatifs

L'élève peut suivre 2 enseignements facultatifs au maximum parmi les suivants :

Enseignements	Classe de première	Classe terminale

	Horaire par élève	Horaire par élève
Informatique et création numérique	2h	2h*
Éducation physique et sportive	3h	3h
Arts au choix : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec	3h	3h
LV3	3h	3h

* A compter de la rentrée 2017

En outre, l'élève peut suivre, en classes de première et terminale, un **atelier artistique** d'une durée de 72 h annuelles.

Horaire total des enseignements obligatoires

Horaire	Classe de première	Classe terminale
Horaire total de l'élève	26h30	27h
Enveloppe pour enseignement en groupes à effectif réduit	7h	6h

Texte réglementaire

Arrêté du 27 janvier 2010 modifié

EN SAVOIR PLUS
Langues vivantes
Histoire des arts
Présentation du baccalauréat général

Mis à jour le 20 septembre 2016

Partager cet article



Ministère de l'Éducation nationale - Direction générale de l'enseignement scolaire - Certains droits réservés